



ASSOCIATION  
DES RÉGIONS  
DE FRANCE ■

lundi 12 mars 2012  
page : 1 / 1

**François Fillon**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

**Objet : Projet de décret relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements**

Monsieur le Premier ministre,

Selon plusieurs informations concordantes, il semblerait que le Gouvernement vienne de soumettre au Conseil d'Etat un projet de décret relatif aux pouvoirs des préfets, notamment en ce qui concerne leur fonction de « *délégué territorial des établissements publics de l'Etat comportant un échelon territorial* ».

Or, certaines évolutions contenues dans ce projet de texte nous apparaissent de nature à fragiliser le fonctionnement d'établissements publics, qui sont au demeurant des partenaires essentiels des Régions.

Je tiens en particulier à appeler votre attention sur les dispositions concernant l'ADEME. Si le Préfet de Région en devenait le délégué territorial, il exercerait de fait une forme de tutelle sur cette agence dont l'indépendance est le principal gage d'efficacité, singulièrement en matière d'expertise.

Cette évolution impliquerait notamment que toute convention entre l'ADEME et une collectivité territoriale soit à l'avenir signée sous l'autorité du Préfet. Celui-ci émettant par ailleurs des « directives d'action » au lieu des simples « recommandations » aujourd'hui en vigueur à l'issue des Comités Régionaux d'Orientation.

Dans ces conditions, on peut craindre que les relations de travail les Régions et l'ADEME ne pâtissent d'un alourdissement inutile, voire crée de la confusion entre les services de l'agence et ceux des DREAL.

Je tiens par conséquent à vous demander de bien vouloir m'apporter des précisions sur contenu exact de ce projet de texte qui, s'il était confirmé, en l'état devrait, du point de vue des Régions, conduire à une concertation renforcée et suffisamment en amont de la séance de la Commission consultative d'évaluation des normes lors de laquelle il sera examiné.

Je vous remercie par avance de votre réponse et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre l'expression de ma haute considération

  
Alain ROLISSET  
Président de l'Association des régions de France  
Président de la Région Aquitaine